

Mise en œuvre de priorités de marchandises au cours de la pandémie de la COVID-19

L'éclosion de la COVID-19 continue à rendre la vie difficile pour nous tous. Les décisions opérationnelles de Marine Atlantic sont actuellement axées sur deux grands principes : protéger la santé et assurer la sécurité de nos clients et de nos employés; et maintenir notre service de traversier essentiel.

Notre équipe ne ménage aucun effort au quotidien afin de s'assurer que chaque unité commerciale se rende à destination le plus rapidement possible. En ce moment, en raison de la crise de santé à l'échelle internationale, nous devons composer avec une pression supplémentaire pour assurer la continuité de l'approvisionnement en nourriture et en produits médicaux. À compter d'aujourd'hui, Marine Atlantic accordera donc la priorité de transport aux marchandises commerciales suivantes :

- Le poisson frais et les viandes
- Les produits périssables
- Les fournitures médicales, dont les produits pharmaceutiques
- Les produits vivants
- Les vivres secs
- Le lait et les produits laitiers

Ce protocole demeurera en vigueur tout au long de notre réponse à la pandémie de la COVID-19. Cette priorité de chargement sera en vigueur sur le service de traversier du golfe.

Foire aux questions

1. La liste des produits est-elle en ordre d'importance?

Les unités transportant tout article de la liste des priorités seront chargées selon l'ordre de réservation pourvu qu'il soit possible de le faire sur le plan opérationnel.

2. Marine Atlantic continuera-t-elle à accepter les réservations privilégiées?

Marine Atlantic suspend le service de réservations privilégiées jusqu'à nouvel ordre. Nous honorerons toutefois les réservations privilégiées déjà convenues.

3. Y aura-t-il une différence dans le traitement des remorques sans tracteur et des unités commerciales avec conducteur?

Les unités transportant tout article de la liste des priorités seront chargées selon l'ordre de réservation pourvu qu'il soit possible de le faire sur le plan opérationnel.

4. Comment les marchandises prioritaires nécessitant des traversées simples comportant des restrictions seront-elles traitées?

À court terme, nous utiliserons le *Leif Ericson* pour assurer les expéditions requises des marchandises prioritaires qui nécessitent une traversée de marchandises dangereuses soumises à des restrictions. Nous continuerons d'évaluer ces expéditions afin d'assurer le maintien du transport de ces marchandises.

5. Comment les transporteurs commerciaux nous informeront-ils des marchandises prioritaires qu'ils transportent?

Les informations sur les marchandises seront demandées aux billetteries à l'arrivée au terminal. Le manifeste de chargement sera utilisé pour déterminer les marchandises qui correspondent à celles de la liste des priorités. Aucun préavis n'est requis.

Nous vous remercions de la compréhension que vous démontrez au cours de cette période difficile.